

Décentralisation des pouvoirs :

Renforcer le rôle des directions d'établissement scolaire

Position de l'AMDES

Diriger un établissement scolaire sur l'île de Montréal comporte ses défis et ses caractéristiques. Soutenir les directions d'école et de centre dans la mission exigeante qui leur est confiée est une question d'intérêt national. L'école montréalaise doit être gérée à partir de l'établissement où se trouve l'élève. Le rôle de pivot scolaire et social que porte l'école doit absolument être soutenu et modifié.

Montréal franchit des niveaux de pauvreté et d'immigration inégalés à ce jour. Avec ceux-ci, ce sont tous les autres problèmes qui s'accroissent : difficultés d'apprentissage, troubles de comportement, décrochage scolaire et analphabétisme, taux de criminalité accrus, délinquance juvénile, santé mentale en péril, détresse humaine. De plus, l'augmentation de la clientèle allophone crée une dynamique particulière et les dernières statistiques démontrent que moins de 50 % de la population scolaire montréalaise utilise la langue française à la maison. À n'en point douter, cela occasionne la mise en place de mesures, exigeant de répondre différemment aux élèves jeunes et adultes qui fréquentent les établissements scolaires de Montréal. Les apprentissages sont étroitement liés à l'intégration dans la francophonie et à la culture québécoise. Les enjeux rencontrés par les directions d'établissements scolaires sont nombreux, complexes et doivent faire partie des décisions pour répondre aux besoins des élèves.

Aussi, diriger un établissement scolaire à Montréal implique nécessairement le travail en partenariat avec le milieu et la communauté notamment par le biais des conseils d'établissement ou de tables de concertation locales. À Montréal, ces gestes se traduisent par des interventions régulières auprès des organismes communautaires (groupes pour contrer la violence, groupes d'intervention en HLM, fondations diverses, groupes d'intégration sociale, cuisines collectives, policiers communautaires, l'école en milieu hospitalier, organismes régionaux transigeant avec les écoles à vocation supra régionales...)

En plus d'être un exercice complexe de gestion administrative et de gestion pédagogique axée sur les résultats, diriger un établissement scolaire à Montréal est un travail de créativité qui nécessite dynamisme et leadership. La direction de l'établissement scolaire est forcée de traiter rapidement et avec efficacité une multitude de problématiques différentes. Pour répondre à ces nombreux mandats et tenir compte de la spécificité des milieux, la direction d'établissement doit posséder les pouvoirs lui permettant de décider des actions les plus adaptées et de répondre avec efficacité à la complexité des besoins exprimés. Un modèle de décentralisation des pouvoirs axé sur l'école assurerait une gestion optimisée, plus efficace et productive, exempte des lourdeurs liées aux commandes administratives de gestionnaires intermédiaires. En ces temps où les ressources matérielles et financières sont comptées, un tel modèle offrirait une utilisation efficiente des ressources intégrées dans les écoles et garantirait la souplesse que seule une gestion de proximité peut offrir.

C'est pourquoi, l'AMDES exige une gestion décentralisée vers les établissements, condition essentielle à la réussite scolaire des élèves. L'AMDES est convaincue de la nécessité de mettre en place sans délai une administration de proximité où, en se fondant sur les besoins exprimés par les partenaires du milieu, la direction d'établissement prend les décisions en matière de choix opérationnels et stratégiques pour lesquelles elle est seule imputable.

Quelques principes sous-tendent cette orientation :

- Le projet éducatif élaboré en fonction des besoins de l'élève demeure l'outil principal autour duquel s'articulent la réalité et les besoins de l'école. Dans ce contexte, la direction de l'établissement scolaire doit détenir les ressources lui permettant d'actualiser sa mission pour assurer la réussite éducative de ses élèves en collaboration avec le conseil d'établissement et le personnel de l'école.
- La direction d'établissement doit posséder les pouvoirs lui offrant le choix des moyens et des ressources pour actualiser sa mission éducative. L'école doit être dégagée des autres mandats qui par leur angle d'intervention « Top-Down » et provenant soit du MELS ou de la commission scolaire, sont venus alourdir la gestion administrative de la direction d'établissement et la détourner du service à ses élèves.
- La direction d'établissement scolaire doit être le pivot autour duquel tous les acteurs gravitent pour répondre au mandat de réussite éducative des élèves sous sa responsabilité. Le mandat du Comité Consultatif de gestion, (CCG) en vertu de l'article 183 de la LIP doit être revu et corrigé pour devenir un comité à mandats décisionnels. Le nouveau Comité décisionnel de gestion (CDG) sera convié à élaborer les politiques et les orientations et à les adopter ce qui donnera à la direction d'établissement les moyens d'assumer ses responsabilités et d'en rendre compte.
- L'AMDES propose le maintien d'une structure intermédiaire, telle que la commission scolaire. Cette organisation doit être au service du centre névralgique de la réussite éducative, soit l'école.
- Considérant qu'à l'heure actuelle, la LIP n'est pas pleinement respectée, l'AMDES considère que le MEERS doit se doter de recours légaux permettant aux associations de porter à son attention toute situation d'irrégularité. L'école pivot doit s'acquitter efficacement de sa mission avec l'assurance que le MEERS pourra soutenir la prise de décision du CDG.

Les exigences de la décentralisation

Selon l'AMDES, toute décentralisation implique une formation des membres à prendre en main par les associations et doit absolument être accompagnée des moyens et ressources afin de pourvoir à toutes les responsabilités qui leur incombent.

Montréal, le 16 février 2015